

AMICALE DES PECHEURS DE COUDUN

**Compte rendu du Conseil d'Administration
du vendredi 11 mars 2016**

Objectif : préparation de l'ouverture du **samedi 26 mars 2016.**

Le Conseil s'est tenu au « bâtiment bleu » à partir de 18 h 30 sous la présidence de J. Gasnot. Freddy Caqueret était absent excusé. Jean Luc Bas, garde particulier, assistait à la réunion, ainsi que Xavier Lamoureux (vérificateur aux comptes), invité en tant qu'expert. Joseph Sanguinette, également invité, n'avait pu se libérer. Le Président nous informe qu'il sera, accompagné par Michel Lapointe, présent à l'Assemblée Générale de la Fédération de pêche de l'Oise le samedi 26 mars à Agnetz. Ils sont candidats à cette assemblée avec de fortes chances d'être élus.

Ordre du jour :

- 1) Préparation de l'ouverture (repas)
- 2) Ru de la cressonnière
- 3) Question de confiance au Trésorier
- 4) Questions diverses

1) Préparation de l'ouverture (repas)

Le rendez vous est fixé le vendredi 25 mars 2016 à 8h30 pour installer les tables, les chaises au bâtiment bleu, préparer le barbecue et le reste du matériel. Il faudra penser aux rallonges. On fait la liste des victuailles nécessaires. Jacky et Michel Lapointe se chargent d'aller les acheter le vendredi matin. Il faut penser à commander le pain (une baguette pour deux). A ce jour, il y a une dizaine d'inscriptions, mais celles ci étant closes le mardi 23 mars, on peut encore attendre pour commander. Patrice Corbin et Philippe Lemaire sont préposés au bar. Une caisse avec un fonds de caisse devra être prévue. Jean Luc Bas s'occupe des frites avec Laurent Petrowick. Patrick Fitowski, Hugues Rollet et Joël Le-Dû s'occupent du barbecue. Michel Leblond est préposé aux cartes et permis ainsi qu'aux repas pour lesquels il faut prévoir des tickets. Le prix du Kyr est fixé à 1,50 € et, pour toutes les autres boissons, à deux euros. Le prix des bouteilles de vin (rouge) est maintenu à six euros. Michel Leblond essaiera de confectionner un panneau avec les tarifs.

2) Ru de la cressonnière

Le Président lit la lettre que la Fédération lui a envoyée le 24 février 2016, suite à la visite de terrain effectuée le 4 février par ses techniciens. Il nous informe que dans la foulée, sans doute commanditée, la police de l'eau (ONEMA) est venue effectuer un contrôle. Ces travaux étant soumis à autorisation préalable, nous devons remettre le ru en l'état sous peine de sanctions financières voire pénales.

3) Question de confiance au Trésorier

Dans un premier temps, Michel Lapointe nous communique le détail des recettes et dépenses liées à la tenue de l'Assemblée Générale le dimanche 7 février 2016. Les recettes se sont élevées à 1.325 €, les dépenses à 1.071,58 €, faisant ressortir un bénéfice de 253,42 €. Au

10 mars 2016, nous avons 7.317,40 € sur le livret A, 387,73 € sur le CE et 22,06 € en caisse. Le Trésorier lit la lettre qu'il a envoyée au Président suite à la demande de deux sociétaires souhaitant avoir communication des comptes et des factures. Il lit ensuite l'article 27 des statuts rappelant que la commission de contrôle tenue le samedi 16 janvier 2016 avait établi un rapport qui avait été lu lors de l'Assemblée Générale du dimanche 7 février 2016. Lors de cette assemblée, quitus avait été donné au Trésorier et les comptes approuvés à l'unanimité. La parole est ensuite donnée à Xavier Lamoureux, vérificateur aux comptes, qui apporte son témoignage et son soutien au Trésorier regrettant au passage une demande pouvant être mal interprétée et vécue surtout dans une petite société comme la notre où la confiance doit régner. La question de l'utilité de la vérification des comptes qui est pourtant statutaire se pose dans ces conditions. C'est la première fois que le problème se pose depuis quarante ans, rappelle le Président. Jean-Luc BAS intervient pour dire que la calomnie est insidieuse et peut provoquer de gros dégâts. A la suite du débat, le Trésorier demande un vote de confiance à main levée. Cette confiance lui est renouvelée à l'unanimité moins une voix (abstention de Michel Lapointe).

4) Questions diverses

Le Trésorier nous informe que des permis à la journée pour pêcher à Coudun peuvent être déposés à Elincourt. Il faudra prévoir des feuilles avec le règlement intérieur et le parcours. Le Président nous informe que le pisciculteur a connu des difficultés pour élever les farios en 2016 et ne pourra pas satisfaire notre commande (5.000 alevins) en totalité. Celui-ci a proposé de nous livrer des alevins d'arcs ce qui nous a semblé inadapté au projet du « tout fario » et au profil de la rivière. Il est décidé de « sauter » une année et de lâcher davantage de « farios » éventuellement après la fermeture comme en 2014. En 2017, les permis devront être pris sur Internet. Le Président nous informe que la Fédération lui a transmis le document PGP (Plan de Gestion Piscicole). Joël Le-Dû demande si on ne peut pas prévoir une matinée de nettoyage en semaine pour les pêcheurs qui ne peuvent venir le dimanche matin.

Les secrétaires M. Leblond et F. Leclère